ANTIBIOEST
CENTRE RÉGIONAL
EN ANTIBIOTHÉRAPIE
DU GRAND EST

LA DISPENSATION À L'UNITÉ DES ANTIBIOTIQUES EN PHARMACIE

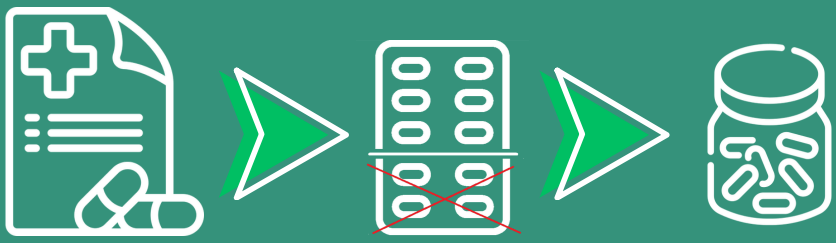

1 unité* 2x/j pendant 3 jours

= 6 unités

*Unité : Comprimés, gélules, sachets...

LA DISPENSATION À L'UNITÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La **dispensation à l'unité**, c'est le fait que le pharmacien vous délivre **le nombre exact d'unités (comprimés, gélules, sachets…) pour votre traitement.**

Le pharmacien calcule le nombre d'unités dont vous avez besoin pour votre **traitement** (grâce à la quantité et à la durée prescrites par votre médecin, chirurgien-dentiste ou sage-femme) et vous repartez avec juste ce qu'il vous faut.

Rien d'obligatoire ! Certaines pharmacies l'ont mise en place, d'autres pas encore.

EN PRATIQUE, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Pour vous, **c'est plus simple !** Vous repartez de la pharmacie avec le **bon nombre** d'unités (gélules, comprimés ou sachets) et vous n'avez plus qu'à prendre votre traitement jusqu'à ce qu'il soit terminé. **Tout est calculé pour vous !**

Le pharmacien vous délivre simplement les unités dans un **nouveau conditionnement** (boite de médicament, sachet...) sur lequel se trouvent notamment l'**identification** du médicament, la **quantité** et la **manière de prendre** le médicament, la **date de péremption** et le **numéro de lot**.

Il vous remet également une notice imprimée ou un lien vers la **version dématérialisée** de la notice pour que vous puissiez accéder à toutes les informations.

LA DISPENSATION À L'UNITÉ DES ANTIBIOTIQUES, POURQUOI ?

Les boites d'antibiotiques ne sont parfois pas adaptées aux traitements prescrits et à la fin de votre traitement, il peut y avoir des **unités* restantes** dont vous n'avez plus besoin. La dispensation à l'unité permet :

- de **limiter le gaspillage des médicaments**, notamment des **antibiotiques,**
- de **protéger l'environnement** en **réduisant les déchets médicamenteux,**
- de **réduire les risques de contamination des eaux et des sols,**
- une **meilleure gestion des stocks** en pharmacie,
- de **prévenir les risques de pénuries**.

© CRAtb Grand Est, © pchvector - 08 2026

VOUS L'AUREZ COMPRIS, LE BON GESTE À ADOPTER, C'EST LA DISPENSATION À L'UNITÉ !

ANTIBIOMALIN

Pour plus d'informations sur les antibiotiques et leur dispensation à l'unité, flashez le QR code ou questionnez votre pharmacien.

France Assos Santé — La voix des usagers — Grand Est

URPS Pharmaciens — Union Régionale des Professionnels de Santé Pharmaciens du Grand Est — Grand Est

URPSML — Médecins Libéraux — GRAND EST

urps — Infirmiers Libéraux — Grand Est

urpS — Sages-Femme — GRAND EST